

**COMMUNE DE BUSCHWILLER****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Mme Christèle WILLER, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle ouvre la séance le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quarante.

**PRESENTS** : Dominique BERRANG, Sabine BOUDOT, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Cindy GREDER (à partir de 18h40 avant le vote du point 1), Christine GUTH, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Estelle KROPP (à partir de 18h55 avant le vote du point 1), Séverine VETTER (à partir de 18h40 avant le vote du point 1), Yvon VOLLMER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES** : néant

**ABSENTS NON-EXCUSES** : néant

**ONT DONNE PROCURATION** :

Mathieu SCHLEGEL à Denis HUTTENSCHMITT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Barbara PRZYBYLSKI, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025
2. PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION POUR L'UTILISATION DES TELEPHONES PERSONNELS
3. FINANCES
4. RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE
5. BAUX RURAUX
6. ONF – PROGRAMME DE COUPES 2026
7. BATIMENTS
8. TRAVAUX MAISON COMMUNALE
9. TRAVAUX ANCIEN DEPÔT DES POMPIERS
10. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES VOSGES
11. TRAVAUX DIVERS
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
13. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
14. DIVERS

M. Sean DURKIN a présenté au conseil les enjeux liés à la prolifération du frelon asiatique (*Vespa velutina*), également appelé frelon à pattes jaunes, espèce invasive originaire d'Asie du Sud-est. Son développement est actuellement exponentiel dans le Haut-Rhin et nécessite une vigilance accrue afin de limiter son implantation durable dans les prochaines années.

Le printemps constitue une période clé, car c'est à ce moment que les reines fondent de nouvelles colonies. Une attention particulière doit donc être portée dès la mi-mars.

Le frelon asiatique représente une menace sérieuse pour la biodiversité locale. Il s'attaque notamment aux abeilles domestiques et sauvages, dont il est un prédateur redoutable, entraînant un affaiblissement des ruchers et des pertes importantes pour les apiculteurs.

Les points essentiels de vigilance à prendre en compte sont :

- La surveillance des nids primaires : Les premiers nids, souvent petits et discrets, apparaissent dès le printemps dans des endroits abrités (avancées de toits, cabanons, haies). Leur détection précoce permet d'éviter la formation de nids secondaires beaucoup plus volumineux et dangereux.
- Observation des reines fondatrices : Le piégeage ou la détection des reines est crucial. Leur nombre est en forte augmentation dans le département, signe d'une implantation durable de l'espèce.
- Signalement systématique : Toute observation de frelon asiatique ou de nid doit être déclarée sur les plateformes dédiées, notamment lefrelon.com, afin de permettre une intervention rapide par des professionnels formés.
- Protection des ruchers : Les apiculteurs doivent renforcer la surveillance de leurs colonies, particulièrement vulnérables aux attaques de frelons.
- Prudence pour la population : Bien que moins agressif que le frelon européen, le frelon asiatique peut devenir dangereux à proximité d'un nid. Il est rappelé qu'il ne faut jamais tenter de détruire un nid soi-même.

M. DUKIN propose l'achat d'environ cinq pièges (coût estimé : 35 € par piège), qui seraient confiés aux apiculteurs ou à des particuliers volontaires.

Il recommande une vigilance renforcée à partir de la mi-mars, période de réveil des reines, et la mise en place des pièges dès cette date.

Il propose également de sensibiliser les agents communaux et les habitants à vérifier la présence éventuelle de nids dans les haies et buissons avant toute opération de taille.

Mme le Maire remercie M. DUKIN pour la clarté de son exposé et suggère au conseil de sensibiliser les habitants au moyen d'un article dans le bulletin communal ainsi que sur Intramuros.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 et le signe séance tenante.**

## **2. PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION POUR L'UTILISATION DES TELEPHONES PERSONNELS**

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 23 juin 2025 dans laquelle il a été décidé d'allouer une indemnité forfaitaire de 15 €/mois sur 12 mois pour l'utilisation du téléphone portable personnel.

Elle précise que les administrations exigent de plus en plus souvent une double identification (mail + téléphone portable) pour accéder aux services numériques. Les agents utilisent quotidiennement leur téléphone personnel pour répondre aux besoins du service. Afin de reconnaître cette pratique et d'assurer l'équité entre tous, Mme le Maire propose d'élargir officiellement l'indemnité forfaitaire pour l'usage du téléphone portable privé à l'ensemble des agents administratifs et techniques dans le cadre professionnel.

Les agents concernés sont :

- Mme Barbara PRZYBYLSKI – secrétaire de mairie
- M. Jonathan WILLER – agent administratif

- Mme Catherine KEIN – agent administratif
- M. Aldo POLIMENI – agent technique
- M. David DOPPLER – agent technique

Les agents devront justifier d'un forfait téléphonique auprès d'un opérateur

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'allouer une indemnité forfaitaire de 15 € par mois, soit 180 € par an, aux agents administratifs et techniques ne disposant pas d'un téléphone portable professionnel, en contrepartie de l'usage de leur téléphone personnel dans le cadre de leurs missions. Les agents devront justifier de la détention d'un forfait téléphonique auprès d'un opérateur. Les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents y afférents.**

### 3. FINANCES

#### 3.1 - ADMISSION DES TITRES EN NON-VALEUR – CREANCES IRRECOUVRABLES

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...) ;
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes ;
- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Liste des créances irrécouvrables

Exercice	Titre n°	Tiers	Objet	Montant
2018	135	CAF	Régularisation Prestation de Service Enfance Jeunesse 2017	9 394,55 €
2020	80	CITYA ETIGE LOGEMENT	Location bar 28/07/2020	10 €
2022	94	CITYA ETIGE LOGEMENT	Location bar	10 €
2021	46	GRDF – UCN	Redevance d'occupation du domaine public 2021	340 €

Il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur des titres ci-dessus qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 9 754,55 €.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'émission d'un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » d'un montant de 9 754,55€.**

### 3.2 – DEPENSES D’INVESTISSEMENT (25 %)

Mme le Maire indique que le vote du budget primitif 2026 n’intervenant qu’à la fin du mois d’avril de l’exercice considéré, des dépenses d’investissement doivent être réalisées avant le vote de ce dernier afin de permettre la continué des opérations. Il nous est demandé par la Trésorerie Principale d’être précis dans notre validation.

Il est donc proposé au conseil municipal d’autoriser Mme le Maire à mandater les dépenses d’investissement déjà engagées avant l’adoption du budget primitif dans la limite des 25% des crédits ouverts aux budgets de l’exercice précédent conformément à l’article 15 de la loi n°88/13 du 05.01.1988 portant sur l’amélioration de la décentralisation.

De plus cela éviterait de pénaliser les entreprises en rallongeant encore une fois les délais de paiements.

Les dépenses à valider sont les suivantes :

Entreprise	Objet de la dépense	Montant en € TTC
T.E.D	AVANCE SUR TRAVAUX (30% car PME) - Panneaux photovoltaïques – Lot n°1 charpente et couverture	22 500,00 €
ORPIMENTO	AVANCE SUR TRAVAUX (5%) – Maître Autel	4 000,00 €
JF Services Funéraires	Installation de 8 cavurnes	3 040,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>29 540,00 €</b>

Il est rappelé que les dépenses effectuées pendant cette période ne pourront plus être remises en cause lors du vote du budget primitif 2026.

La présente autorisation est applicable aux chapitres 20, 21, 23 du budget M57 de l’exercice 2026.

**Après délibération le conseil municipal à l’unanimité des membres présents et représentés approuve les dépenses d’investissement susvisées.**

### 4. RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire propose de reconduire la ligne de trésorerie pour l’année 2026 afin de faire face éventuellement à un besoin ponctuel de disponibilités.

La somme de 150.000 € a été sollicitée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel qui, par son courriel du 10 novembre 2025, nous a soumis l’offre suivante :

- Montant : 150.000 €
- Durée : du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu’au 31 décembre 2026
- Taux : EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,90 point (marge garantie 10 jours à compter de la présente).
- Intérêts : Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission d’engagement : 0,10 % du montant autorisé, soit 150 €, payables à la signature du contrat

Mme le Maire rappelle que nous n’avons pas eu recours à la ligne de trésorerie en 2025 et que l’offre est identique à la précédente.

**Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, approuve la reconduction de la ligne de trésorerie pour l’année 2026 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.**

### 5. BAUX RURAUX

Comme chaque année, le conseil municipal est amené à approuver le fermage dû par les locataires de terres agricoles par le biais des baux ruraux. Le fermage, qui fait office de loyer, est recalculé chaque année afin de déterminer la somme à demander au preneur (fermier).

M. Denis HUTTENSCHMITT demande aux conseillers d'approver le tarif de 1,70 €/an de l'are pour 2025. Soit un montant de 1 283,67 € pour une location de 755,10 ares. Ce tarif fait suite à une étude menée auprès des communes aux alentours.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les nouveaux contrats de bail à ferme et le tarif de location de 1,70 € de l'are.**

## **6. ONF – PROGRAMME DE COUPES 2026**

M. Denis HUTTENSCHMITT présente le programme d'actions pour l'année 2026 et indique que l'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes, élaboré en application de l'aménagement forestier 2012-2031, qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage à savoir à compter de 2026.

Les documents présentés par M. DOUMAX, Technicien Forestier Territorial se décomposent en 3 points :

- Le programme d'actions pour l'année 2026 : il s'agit de travaux de maintenance parcellaire et de travaux sylvicoles pour un montant total de 2 360 € HT soit 2 832 € TTC.
- Les coupes (recettes) : le programme de coupe 2026 présente le bilan des coupes qui seront réalisées en forêt communale de Buschwiller en 2026. Cette année, un volume de 340 m<sup>3</sup> (volume estimé) est prévu. Ce volume engendrera 20 400 € HT soit 24 480 € TTC de recettes d'exploitation (vente de bois) et 16 045 € HT soit 19 254 € TTC de dépenses d'exploitation (abattage, débardage, câblage, honoraires). Le solde d'exploitation s'élève donc à 4 355 € HT soit 5 226 € TTC.
- Les travaux (dépenses) : Le programme d'action 2026 présente l'ensemble des travaux établis par le forestier du triage. Les honoraires sont inclus dans le chiffrage. Cette année, des travaux de maintenance et des travaux sylvicoles pour un montant de 2 283 € HT soit 2 739,60 € TTC sont proposés.

Se rajoutent les devis suivants :

- Assistance Technique à donneur d'ordre : concerne les prestations d'encadrement de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise. Assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. L'ensemble des honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre s'élève à 2 200 € HT soit 2 640 € TTC
- Assistance Technique à donneur d'ordre pour la création de places de dépôt en terrain communal sur la parcelle 10. Travaux effectués conjointement avec la commune de Hegenheim pour un montant de 200 € HT soit 240 € TTC.
- Travaux sylvicoles selon devis OET 2026, travaux réalisés par l'ONF en forêt communale pour un montant de 1 517,84 € HT soit 1 669,62 € TTC.
- Réalisation par l'entreprise ETF Wolf d'une place à bois d'environ 200m<sup>2</sup> au niveau de l'ancien site de déchets verts de la commune pour un montant de 1 400 € HT soit 1 680 € TTC.

Il convient d'approuver ces travaux, de voter les crédits correspondants à ces programmes et de donner délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

M. Christian WEIGEL souhaite savoir si l'exploitation forestière génère un bénéfice pour la commune.

Mme le Maire indique que, selon les années, la forêt peut présenter un léger excédent ou déficit, mais que globalement les dépenses et les recettes s'équilibrivent.

M. Jacques DUCRON rappelle que le prix du stère de bois est fixé à environ 70 €.

Mme le Maire précise que les habitants de Buschwiller bénéficient d'une priorité pour l'achat du bois.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les travaux tels que présentés par l'O.N.F., et autorise Mme le Maire à signer les conventions et/ou devis.**

## 7. BATIMENTS

**7.1 - INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE HANGAR COMMUNAL :** Madame le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux.

Pour mémoire, la consultation a été publiée le 16 septembre 2025 avec une remise des offres pour le 16 octobre 2025. Nous avons réceptionné 2 offres pour le lot 1 – charpente - couverture et 10 offres pour le lot 2 – photovoltaïque. L'analyse des offres a été effectuée le 30 octobre 2025 en présence du bureau d'études IMAEE et des membres de la commission des marchés.

Le montant inscrit au Budget Primitif est de 225 000 €TTC.

Attribution des marchés

Lot 1 : charpente et couverture - entreprise TED pour 62 113,99 €/HT soit 74 536,79 € TTC

Lot 2 : Photovoltaïque - entreprise SOVEC ENERGIE pour 31 712,56 €/HT soit 38 055,07 € TTC

Soit un total travaux de 93 826,55 €/HT soit 112 591,86 € TTC

Les marchés ont été notifiés le 17 novembre 2025

La commune pourra bénéficier des subventions suivantes :

- Région (programme CLIMAXION) : 9 282 €
- DETR environ 37 530 € (plafonné à 40% du montant des marchés)
- SLA : montant maximal 47 859 €, car les travaux ne peuvent être subventionnés qu'à hauteur de 80% du montant des travaux.

Le montant restant à la charge de la commune pour cette opération représentera environ 20 % du coût total des travaux, soit 18 765,31 € HT sur un montant global de 93 826,55 € HT.

Une réunion de démarrage aura lieu le mardi 16 décembre 2025 en présence du bureau d'études IMAEE.

Les crédits étant prévus au budget, Mme le Maire a utilisé sa délégation de signature pour signer les marchés.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de ces informations.**

**7.2 - MISE AUX NORMES SALLE POLYVALENTE :**

Suite au passage de la commission de sécurité en 2023, plusieurs prescriptions ont été émises. La première, concernant le remplacement du cylindre à clé de la porte d'entrée du périscolaire par un dispositif conforme (bouton moleté), a été réalisée en 2024.

La seconde prescription impose l'installation de flashes lumineux dans les blocs sanitaires et tout local où des personnes en situation de handicap pourraient se retrouver isolées, en complément du signal sonore existant (articles GN 8-5 et MS 64 paragraphe 3). Un devis de l'entreprise PARELEC pour la pose de 13 flashes lumineux, d'un montant de 6 512,40 € HT soit 7 814,88 € TTC, a été validé par la commission bâtiment.

Par ailleurs, la commission a également approuvé le devis de l'entreprise Chubb SICLI pour le remplacement de 10 Blocs Autonomes Electriques de Secours défectueux dans la salle polyvalente. L'intervention nécessite une nacelle en raison de la hauteur, et certaines batteries ne respectent plus la durée réglementaire en cas de coupure électrique. Le montant total de l'opération (nacelle comprise) s'élève à 3 065,51 € HT soit 3 678,61 € TTC.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les devis des entreprises PARELEC et CHUBB SICLI présentés ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer les documents y afférents et à déposer les demandes de subvention auprès de SLA et tout autre organisme.**

## 8 TRAVAUX MAISON COMMUNALE

M. Bernard BOEGLIN présente les différents devis nécessaires à la mise en conformité PMR de la Maison communale et autres obligations réglementaires. La mise en conformité implique de réaliser les travaux suivants :

Les travaux ont également été discutés lors de la commission bâtiment du 24 novembre 2025.

- Mise aux normes PMR des sanitaires : la complexité des travaux, implique l'intervention de quatre corps de métiers (électricité, sanitaire, carrelage et peinture), c'est pourquoi lors de la commission bâtiment il a été proposé de

retenir l'entreprise RUST Pascal de Hésingue. Cette entreprise est en mesure d'assurer l'ensemble des prestations nécessaires.

Le montant des travaux s'élève à 12 691,30 € HT soit 15 229,56 € TTC.

- Remplacement de trois portes par des portes coupe-feu : Le remplacement des portes est rendu obligatoire en raison du stockage de matériel dans les locaux concernés. La commission bâtiment a proposé de confier les travaux à la menuiserie STEPHAN, de Hegenheim, pour un montant de 2 374,15 € HT soit 2 848,98 € TTC.
- Remplacement des éléments de cuisine : La cuisine actuelle n'est pas équipée d'une hotte d'aspiration. Cet équipement est obligatoire pour les installations d'une puissance supérieure à 20 kW, et les travaux nécessaires à sa mise en conformité sont plus coûteux qu'un remplacement complet. La commission de contrôle recommande l'installation d'éléments de cuisine dont la puissance reste inférieure à ce seuil.

L'entreprise Audebert Cuisine est proposée pour effectuer l'installation d'un four mixte gaz avec deux feux gaz, pour un montant de 11 007,50 € HT, soit 13 209,00 € TTC

L'ensemble des travaux nécessaires à la mise aux normes de la Maison communale représente un coût total de 26 072,95 € HT soit 31 287,54 € TTC.

Des demandes de subvention vont être déposées auprès de l'Etat, de la Région, de Saint-Louis Agglomération et de tout autre organisme.

**Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, :**

- APPROUVE les devis présentés ci-dessus.
- VALIDE les devis des entreprises Audebert, RUST Pascal et menuiserie STEPHAN pour un montant total de 26 072,65 € HT soit 31 287,18 € TTC
- AUTORISE Mme le Maire à signer les devis et tous documents afférents à la réalisation des travaux.
- AUTORISE Mme le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat, de la Région Grand-Est, de Saint Louis Agglomération et de tout autre organisme.

## **9 TRAVAUX ANCIEN DÉPÔT DES POMPIERS**

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 09 décembre 2024 dans laquelle il a été décidé d'approuver le projet de réaménagement de l'ancien local des pompiers ainsi que l'estimatif des travaux d'un montant de 124 599 € HT soit 149 518,80 € TTC et la proposition d'honoraires de l'équipe AKKS d'un montant de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC.

Dans la délibération du 16 décembre 2024, la demande de subvention Coup de Pouce Rural auprès de la Région Grand Est n'était pas précisée.

Les subventions suivantes ont déjà été actées :

- DETR : 30% du montant prévisionnel estimé à 37 379,70 €
- CeA : 34 % du montant prévisionnel soit 42 364 €

Afin de pouvoir procéder à la demande de subvention auprès de la Région Grand-Est, il convient d'autoriser Mme le Maire à demander la subvention suivante :

- Coup de Pouce Rural auprès de la Région Grand Est
- Auprès de tout autre organisme

**Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, :**

- AUTORISE Mme le Maire à demander la subvention Coup de Pouce Rural auprès de la Région Grand-Est et les subventions relatives à ce chantier auprès des organismes détaillés ci-dessus

## **10 TRAVAUX VOIRIE RUE DES VOSGES**

En complément de la délibération du 22 septembre 2025, Mme le Maire informe les conseillers de la demande de subvention déposée auprès d'Aggo Basel. En effet, elle précise que le projet de rénovation de voirie rue des Vosges pouvait intégrer un aménagement favorisant les mobilités douces entre les communes voisines.

La rue des Vosges et la rue de l'Église présentent aujourd'hui un état de dégradation avancé. Leur rénovation est devenue nécessaire pour garantir la sécurité des usagers et assurer la pérennité du réseau routier communal. Par ailleurs, la commune se situe au cœur d'un axe de mobilité douce reliant Hésingue et Wentzwiller. Une partie de cette liaison est déjà opérationnelle (piste cyclable Buschwiller–Hésingue via le chemin de la Source), tandis que la connexion vers Wentzwiller est inscrite au plan de mobilité douce de Saint-Louis Agglomération.

Le projet poursuit deux objectifs complémentaires :

- Rénover et sécuriser la voirie existante, en particulier les rues des Vosges et de l'Église.
- Créer une continuité cyclable intercommunale, en assurant une liaison douce cohérente et sécurisée entre Hésingue et Wentzwiller.

Cet aménagement permettra d'anticiper la future piste cyclable vers Wentzwiller et d'offrir une solution de déplacement douce, lisible et sécurisée pour les habitants et les usagers.

Contraintes techniques et choix d'aménagement : la largeur limitée de la voirie ne permet pas la création d'une piste cyclable classique (piste séparée ou bande latérale). Afin de garantir la sécurité des cyclistes tout en respectant les contraintes existantes, il est proposé de mettre en place une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB).

Ce type d'aménagement, conforme aux recommandations nationales, permet :

- de réduire la vitesse des véhicules motorisés,
- de sécuriser les cyclistes en leur offrant un espace central dédié,
- d'améliorer la cohabitation entre les différents usagers.

Après une première analyse par Aggro Basel, le projet semble éligible. La part de piste cyclable et de chemin piétonnier des deux côtés pourrait être cofinancée à titre de mesure de remplacement.

La réponse devrait arriver mi-décembre.

## **11 TRAVAUX DIVERS**

**Travaux cimetière** : Le conseil municipal est informé que la zone destinée aux cavurnes au cimetière est arrivée à saturation, une seule cavurne reste disponible. Il est donc nécessaire d'engager des travaux d'extension afin de créer de nouvelles cavurnes.

À cette fin, deux devis ont été sollicités : **Zanchetta**, pour un montant de 5 112 € HT soit 6 134,40 € TTC (à titre de comparaison, 3 732 € avaient été facturés en 2012) et **JF Services Funéraires**, pour un montant de 2 533,33 € HT soit 3 040 € TTC

Après examen des propositions, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir le devis présenté par JF Services Funéraires, pour un montant de 3 040 € TTC et autorise Mme le Maire à signer les documents.

## **12. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **12.1 COMMISSION URBANISME**

- **Déclarations préalables :**

Référence :	DP 068 061 25 00023
Demandeur :	LUTZ David
Objet :	Clôture
Localisation du terrain :	Section 17 Parcelles 460, 461, 464
Adresse du terrain :	47, rue des Fleurs
Superficie :	508 m <sup>2</sup>

Référence :	DP 068 061 25 00024
Demandeur :	Commune de Buschwiller
Objet :	Panneaux photovoltaïques & rénovation toiture
Localisation du terrain :	Section 03 Parcelles 165, 166, 167
Adresse du terrain :	13, rue de l'Eglise
Superficie :	588 m <sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00025 (**classée sans suite**)  
Demandeur : BLAISE Philippe  
Objet : Muret gabions  
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 370  
Adresse du terrain : 25, Vieille rue de Hagenthal  
Superficie : 521 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00026  
Demandeur : SIMON Christelle  
Objet : Clôture  
Localisation du terrain : Section 01 Parcelles 94, 98  
Adresse du terrain : 9, rue de l'Eglise  
Superficie : 636 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00027  
Demandeur : CLAVERIE Lucas  
Objet : Conduit de cheminée extérieur  
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 113  
Adresse du terrain : 8a, rue de Hésingue  
Superficie : 303 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00028  
Demandeur : SCHLACHTER Christophe  
Objet : Véranda  
Localisation du terrain : Section 01 Parcelles 149, 257  
Adresse du terrain : 8, rue de Hésingue  
Superficie : 749 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00029  
Demandeur : SCHLACHTER Christophe  
Objet : Murs de soutènement & Aménagement paysager  
Localisation du terrain : Section 01 Parcelles 149, 257  
Adresse du terrain : 8, rue de Hésingue  
Superficie : 749 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00030  
Demandeur : ENCINAS GONZALES Alba  
Objet : Remplacement de fenêtres  
Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 164  
Adresse du terrain : 1, rue de Wentzwiller  
Superficie : 424 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00031  
Demandeur : HEATHCOTE Daniel  
Objet : Clôture  
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 459, 462, 463  
Adresse du terrain : 47a, rue des Fleurs  
Superficie : 750 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00032  
Demandeur : HAENLIN Sandra  
Objet : Piscine  
Localisation du terrain : Section 01 & 17 Parcelles 88 & 250  
Adresse du terrain : 27, rue de Hésingue  
Superficie : 933 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00033  
Demandeur : GREDER Fernand  
Objet : Réaménagement muret  
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 258  
Adresse du terrain : 8, rue de Hésingue  
Superficie : 362 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00034  
Demandeur : SCHLEGEL Bernard  
Objet : Carport  
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 253  
Adresse du terrain : 2, Allée des Cerisiers  
Superficie : 706 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00035  
Demandeur : LUTZ David  
Objet : Pergola  
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 460, 461, 464  
Adresse du terrain : 47, rue des Fleurs  
Superficie : 508 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00036  
Demandeur : HELLO WATT  
Objet : Panneaux solaires  
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 249  
Adresse du terrain : 10, Allée des Cerisiers  
Superficie : 656 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00037  
Demandeur : FERREIRA Joel  
Objet : Clôture  
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 467  
Adresse du terrain : « Quartier Stegmatten »  
Superficie : 78 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 25 00038  
Demandeur : SENFT Alain  
Objet : Pergola  
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 252  
Adresse du terrain : 4, Allée des Cerisiers  
Superficie : 708 m<sup>2</sup>

• Permis de construire :

Référence : PC 068 061 25 00003 M01  
Demandeur : PENSADO VASQUEZ Virginia  
Objet : Modification garage et avancée de toit  
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 302  
Adresse du terrain : 48, rue de Wentzwiller  
Superficie : 587 m<sup>2</sup>

Référence : PC 068 061 23 00007 M01 (**refusé**)  
Demandeur : STEPHAN Thierry  
Objet : Modification extension  
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 68

Adresse du terrain : 4, rue des Jardins  
 Superficie : 306 m<sup>2</sup>

Référence : PC 068 061 23 00006 (**refusé**)  
 Demandeur : STEPHAN Thierry  
 Objet : Modification extension  
 Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 68  
 Adresse du terrain : 4, rue des Jardins  
 Superficie : 306 m<sup>2</sup>

- **Permis de démolir :**

Référence : PD 068 061 25 00002  
 Demandeur : Commune de Buschwiller  
 Objet : Démolition grange  
 Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 104, 128, 165  
 Adresse du terrain : Rue de Hégenheim  
 Superficie : 1372 m<sup>2</sup>

- **Certificats d'urbanisme :**

Référence : CU 068 061 25 00019  
 Demandeur : Maître VOROBIEF  
 Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 312, 313  
 Adresse du terrain : 30, rue des Vosges  
 Superficie : 444 m<sup>2</sup>

Référence : CU 068 061 25 00020  
 Demandeur : Maître LANG  
 Localisation du terrain : Section 1 Parcelles 481, 483  
 Adresse du terrain : 37, rue des Vosges  
 Superficie : 1613 m<sup>2</sup>

Référence : CU 068 061 25 00021  
 Demandeur : Maître GREWIS  
 Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 47  
 Adresse du terrain : 7, rue des Fleurs  
 Superficie : 110 m<sup>2</sup>

Référence : CU 068 061 25 00022  
 Demandeur : Maître GREWIS  
 Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 36  
 Adresse du terrain : « Winzer Hauslein »  
 Superficie : 382 m<sup>2</sup>

## 12.2 COMMISSIONS COMMUNALES

**CCAS:** Mme Denise HECHT présente un bilan des différentes réunions auxquelles elle a participé

- La soirée de gala des Dé'ridées organisée au profit du CCAS, a rencontré un vif succès et attiré un large public venu de tout le secteur. Une cérémonie de remise du chèque au CCAS sera prochainement organisée en mairie.
- Réunion du CCAS du 10 novembre : mise en place de l'organisation de la collecte pour la Banque alimentaire et du repas de Noël des seniors ; élaboration de la liste des grands anniversaires 2026 ; présentation du guide des aînés réalisé avec le soutien des CCAS du territoire de SLA.

- Collecte pour la Banque alimentaire : Résultat très positif avec 21 cartons remplis de denrées non périssables. Les collectes menées à l'école le vendredi et à la salle polyvalente le samedi matin ont toutes deux bien fonctionné.
- Visite de Saint-Nicolas : Passage dans les écoles avec distribution de sachets de friandises.
- Fête de Noël des seniors : 92 participants. L'événement s'est déroulé dans de très bonnes conditions, avec un repas apprécié et des animations assurées par les chorales *Les Perles du Sundgau* et *Sainte-Cécile*, suivies d'un concert de la société de musique *Liberté*. Les seniors ont également été accueillis par Saint-Nicolas, ont pu découvrir trois tableaux du gala des Dé'ridées et participer à une tombola dotée de lots attractifs.
- Fenêtres de l'Avent : 42 inscriptions réparties sur 26 adresses. Parmi les participants, 73 % ont choisi de réaliser eux-mêmes les photos, tandis que 27 % ont sollicité l'appui du CCAS.

### **Associations**

Une réunion des président(e)s d'associations s'est tenue afin d'établir et de coordonner le calendrier des événements pour l'année 2026. L'ensemble des responsables associatifs était présent.

**Commission bâtiment** : M. Bernard BOEGLIN présente les dossiers traités lors de la commission bâtiment du 24 novembre 2025.

- Maison communale : voir point 8
- Salle polyvalente : voir point 8
- Eglise :

**BMC Foudre** : Le rapport de contrôle réalisé par la société BMC Foudre en juillet 2025 concernant l'église fait apparaître que le paratonnerre en place n'est plus conforme aux normes en vigueur. Une anomalie majeure a également été relevée. En effet, les mesures effectuées indiquent une rupture de continuité entre les conducteurs en partie haute (présence de deux terres distinctes). À la suite de ces constats, un devis ainsi que des explications sur les solutions à apporter auraient dû nous être transmis, ce qui n'a pas été le cas.

La convention de vérification arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il a été décidé de ne pas la renouveler. La commune a donc souscrit un nouveau contrat de maintenance multisite auprès de l'entreprise BODET Campanaire, déjà en charge de l'entretien des cloches, pour un montant annuel de 576 € TTC. Cette entreprise apparaît comme un partenaire fiable, apportant des explications précises sur les problématiques rencontrées.

Ce nouveau contrat permet de réaliser une économie annuelle de 236,14 € par rapport aux deux contrats précédents (paratonnerre + cloches).

### **Coffret électrique des cloches**

Lors de sa visite technique, l'entreprise BODET Campanaire a constaté que le coffret électrique des cloches est vétuste et non conforme aux normes actuelles. Un devis pour son remplacement a été transmis pour un montant de 2 329,20 € TTC. À cela s'ajoute la vérification obligatoire par le bureau VERITAS après travaux, d'un montant de 222 € TTC, portant le coût total de l'opération à 2 551,20 € TTC.

## **13. RAPPORT DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Mme Denise HECHT présente un bilan des différentes réunions auxquelles elle a participé

### **ETB:**

- Après Berlin en 2023 et Berne en 2024, les membres du Conseil consultatif se sont rendus à Paris les 8 et 9 octobre 2025 afin de rencontrer les instances parlementaires et voir si et de quelle manière des solutions peuvent être apportées aux problèmes trinationaux qui nous préoccupent, particulièrement en matière de santé et de mobilité. Des discussions ont également eu lieu à l'ambassade de Suisse ainsi qu'avec la Mission opérationnelle transfrontalière.
- Réunion plénière: le thème principal a concerné les grands projets d'infrastructures dans la région des trois frontières; la Suisse a présenté le RER trinational de Bâle et la France, par Thomas ZELLER, le chantier 5A3F avec deux intéressantes vidéos, qui ont été transmises au conseil municipal par WhatsApp.

**DSP/Veolia:** ces réunions ne concernent plus que l'eau potable, l'assainissement étant assuré par Suez. Les secteurs de Sierentz et de la Porte du Sundgau ont été rajoutés au territoire confié à Veolia, qui gère à présent 15 puits.

Pfas: l'unité de traitement de Saint-Louis a été terminée fin novembre, l'ARS fait ses essais et prélèvements depuis début décembre, de sorte que l'unité puisse être mise en service fin décembre. Les prélèvements effectués après la mise en service des UMT de Bartenheim et de Hésingue montrent que le filtrage apporte les résultats demandés.

**Congrès des maires:** Tables rondes: la **place du maire dans la sécurité**: il a surtout été question des polices municipales auxquelles il faut donner plus de moyens, puisqu'il n'y a pas assez de gendarmes et de policiers, faute de vocations.

**Engagement des jeunes et renouvellement politique en 2026:** transmettre et laisser la place aux jeunes; conseils municipaux des enfants: après leur mandat de 2 ans, il faut continuer; le programme d'enseignement civique est mal appliqué.

**Gens du voyage: la loi Besson:** nous ne sommes pas seuls, partout ailleurs les mêmes plaintes. Renforcement des sanctions, mais constat que ce n'est pas rendre service aux maires voisins en les chassant d'un endroit à l'autre. Une solution déjà mise en place: les terrains familiaux locatifs, ils paient la location, l'électricité et l'eau, s'occupent des déchets: cela commence à marcher.

**Décentralisation:** il faut enfin faire confiance aux maires, ce n'est pas la peine de leur déléguer des compétences et leur dicter en même temps à la virgule près comment les appliquer; il faut une autonomie fiscale et financière.

M. Bernard BOEGLIN fait un résumé des réunions auxquelles il a participé.

**Conseil de Fabrique :** le conseil de fabrique s'est réuni à deux reprises.

**Réunion du 3 octobre 2025** La séance a débuté par un tour de table de présentation, suivi d'un échange avec le nouveau curé, M. Philippe BURGY, auquel ont été exposées les particularités de la commune et de la paroisse de Buschwiller. Ont également été abordés : l'organisation du repas paroissial du 16 novembre, la situation financière, la quête destinée au chauffage de l'église, reportée à février 2026 (la précédente ayant eu lieu en février 2025) ainsi que les travaux de mise aux normes concernant l'issue de secours latérale de l'église, avec rappel des entreprises sollicitées et des coûts validés lors du conseil municipal du 22 septembre 2025.

**Réunion du 21 novembre 2025** Après l'approbation du compte rendu du 3 octobre, le conseil de fabrique a présenté le bilan du repas paroissial du 16 novembre. Celui-ci s'est révélé positif, avec environ 300 repas servis sur place, grâce à la mobilisation des associations et des bénévoles. M. Hermann a remercié l'ensemble des participants ainsi que la municipalité pour la mise à disposition de la salle. Un point d'avancement a ensuite été réalisé sur les dossiers en cours : restauration du maître-autel, modification de l'entrée latérale, suppression de bancs, éclairage et chauffage. Une visite à l'église, en présence du curé Philippe BURGY, a permis d'apprécier l'ampleur des travaux envisagés. Il a également été rappelé que le concert de Noël, organisé par les Chœurs d'Hommes Fortuna de Buschwiller et 1864 de Hégenheim, accompagnés de la chorale des jeunes de Hégenheim, se tiendra le dimanche 14 décembre à 16h30 à l'église de Buschwiller. Enfin, la date du repas paroissial 2026 a été fixée au dimanche 15 novembre 2026.

**Commission habitat du 10 octobre 2025 :** Six dossiers de financement ont été déposés sur quatre communes pour un total de 135 000 € de subventions, visant la construction de 64 logements sociaux et la réhabilitation de 65 logements.

Deux projets ont été soutenus dans le cadre de la politique de valorisation de la maison alsacienne :

- Stetten : restauration de l'ancien presbytère (1802), avec une aide CEA de 13 907 € et une participation SLA de 1 390 €.
- Buschwiller : restauration de la toiture d'une maison de 1525, avec une aide CEA de 10 333 € et une participation SLA de 1 033 €.

Au 1er janvier 2024, seules Saint-Louis et Huningue dépassent les 20 % de logements sociaux exigés par la loi SRU; les cinq autres communes restent déficitaires.

Les actions à venir incluent l'élaboration de cinq contrats de mixité sociale 2026-2028.

**Réunion Patrimoine bâti et infrastructures du 18 novembre 2025 :**

La réunion a porté principalement sur l'état d'avancement du **patrimoine bâti**, les **infrastructures** et les obligations liées au **Décret Tertiaire** et au **BACS (Building Automation and Control Systems)**

- **Patrimoine bâti :** sur un budget prévisionnel de 8 868 584 € pour 2025, 8 141 735 € TTC sont déjà engagés ou réalisés au 14/11/2025.
- **Infrastructures :** pour les opérations programmées en 2025 :
  - Rénovation des points lumineux (LED) : montant total des travaux réalisés = 6 578 756 €.
  - Transports (tram et bus) : coût global des travaux = 1 489 222 €.

- Zones d'activités économiques intercommunales : travaux réalisés pour un total de 3 640 271 €.
- Décret Tertiaire :
  - S'applique aux bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.
- Objectifs de réduction de consommation énergétique : -40% d'ici 2030 ; -50% d'ici 2040. Pour SLA, la moitié des objectifs 2024 a été atteinte.
- BACS (Building Automation and Control Systems) : concerne les systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) et le suivi des consommations, notamment pour les chaudières. Obligations d'équipement au 1er janvier 2025 : pour les installations dont la puissance cumulée dépasse 290 kW et au 1er janvier 2027 : pour les installations entre 70 kW et 290 kW.

Réunion PRIMEO Énergie du 30 septembre 2025 à Münchenstein : une réunion a été organisée à la suite de l'assemblée générale du 30 avril afin de fournir aux délégués des informations en français sur les activités de PRIMEO Énergie en France. La rencontre a débuté par une visite guidée d'une heure du Cosmos, permettant de découvrir différentes formes d'énergie à travers des installations immersives, dont un télescope pour observer les astres. Ensuite, une présentation a été faite sur les actualités et les projets d'investissement de PRIMEO Énergie, suivie d'un échange avec les participants. Il a également été mentionné que Hagenthal-le-Haut avait déjà mis en place un système de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective.

## **14. DIVERS**

M. Christian WEIGEL informe les conseillers qu'il a participé à l'inauguration de la passerelle cyclable de 5A3F, financée à 40 % par AggloBasel. Il présente la maquette et en explique la symbolique ainsi que la forme architecturale. Il remet ensuite la maquette à Mme le Maire.

### Dates à retenir :

- 24 décembre 2025 au 04 janvier 2026 : fermeture du secrétariat
- 02 février 2026 – 19h MAD
- 09 février 2026 – 17h CCID
- 09 février 2026 – 19h MAD et commission urbanisme
- 13 février 2026 : 18h conseil municipal
- 15 mars 2026 : 1<sup>er</sup> tour élections municipales
- 22 mars 2026 : 2<sup>ème</sup> tour élections municipales

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

\*\*\*\*\*

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

**ORDRE DU JOUR :**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025
2. PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION POUR L'UTIISATION DES TELEPHONES PERSONNELS
3. FINANCES
4. RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE
5. BAUX RURAUX
6. ONF – PROGRAMME DE COUPES 2026
7. BATIMENTS
8. TRAVAUX MAISON COMMUNALE
9. TRAVAUX ANCIEN DEPÔT DES POMPIERS
10. TRAVAUX VOIRIE RUE DES VOSGES
11. TRAVAUX DIVERS
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
13. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
14. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER Christèle	Maire		
HECHT Denise	1 <sup>e</sup> adjointe		
HUTTENSCHMITT Denis	2 <sup>e</sup> adjoint		
BOUDOT Sabine	3 <sup>e</sup> adjointe		
BOEGLIN Bernard	4 <sup>e</sup> adjoint		
BERRANG Dominique	conseiller		
DUCRON Jacques	conseiller		
GREDER Cindy	conseillère		
GUTH Christine	conseillère		
KROPP Estelle	conseillère		
SCHLEGEL Mathieu	conseiller	Excusé	Denis HUTTENSCHMITT
VETTER Séverine	conseillère		
VOLLMER Yvon	conseiller		
WEIGEL Christian	conseiller		